

## PLAN ACADEMIQUE D'ACTION POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE DIJON

### PROJET EN COURS D'ELABORATION

AXE	NUMERO	MESURE	DESCRIPTIFS DES ACTIONS	CIBLE ANNUELLE	INDICATEURS	2021	2022	2023
Axe 4 - Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnel et personnel	4.1	Reconnaitre la coparentalité	Assurer une veille et diffuser les nouvelles règles dès leur publication	Réalisation de Guide RH				
			Actualiser des guides RH					
			Informers les personnels concernés via une campagne visant à faire connaître les enjeux et les droits à la co parentalité					
	4.2	Exclure les congés de maladie pendant la grossesse de l'application du délai de carence	Informers les personnels concernés Actualiser les guides RH					
4.3	Assouplir les règles d'utilisation du congé parental	Assurer une veille et diffuser les nouvelles règles dès leur publication						
		Actualiser des guides RH						
		Lancer les campagnes vers les agents concernés						
4.4	Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail	Intégrer le temps partiel comme une modalité à part entière de l'accompagnement de la parentalité et/ou de l'articulation vie professionnelle et personnelle						
Axe 5 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral et VSST	5.1	Déployer le dispositif de recueil de signalements	Organiser une large campagne afin d'informer les personnels de l'académie sur l'existence d'une cellule d'écoute					
			Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi					
			Proposer un suivi régulier et présenter un bilan annuel du dispositif en CTA et CHSCTA					
	5.2	Former les publics prioritaires	Former les encadrants	100% public cible	Nb sessions / % formés			
Former/ Professionaliser les membres de la cellule d'écoute			1 formation	Nb sessions / % formés				
Déployer une campagne académique de sensibilisation sur les VSS			1 campagne minimum	Nb sessions / % formés				
5.3	Accompagner les agents victimes de violences	Accompagner l'octroi de la protection fonctionnelle.						
		Mise en place d'un observatoire pluri-catégoriel ( RH, médecin de prévention, Assistante sociale conseillère technique de la rectrice, référente égalité, conseiller prévention académique, SIAJ )	au moins 5 fois par ans + en cas d'urgence					
		Accompagner les personnels victimes de violence y compris dans le cadre intrafamilial pour la mobilité ou de toute demande d'action sociale						
5.4	Responsabiliser les employeurs dans la conduite de l'action disciplinaire	Communiquer sur l'engagement de l'académie	Actualisation des supports (livret accueil)	Nb d'actions				
		Sensibiliser les encadrants à l'accueil et l'accompagnement des agents victimes pour leur permettre de retrouver un cadre professionnel serein						
		Engager les procédures de sanctions disciplinaires après enquête en parallèle de la procéd	Constat et évolution	Nb de procédures				
		Recourir à l'article 40 si besoin	Constat et évolution	Nb de procédures				
		Sensibiliser les acteurs de la sphère RH	100% public cible	Nb sessions / % formés				